



Organisation De L'aviation Civile Internationale

**SEIXIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION
ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/16)**

(Kigali, Rwanda, 19-23 novembre 2007)

Point 8.0 de l'ordre du jour : Mandat et futur programme de travail de l'APIRG

DEMANDE D'ADHESION PRESENTEE PAR LE ZIMBABWE

(Note du Secrétaire d'APIRG)

RESUME

La demande présentée par le Zimbabwe pour devenir membre de l'APIRG est soumise à l'APIRG pour discussion et recommandation au Conseil.

La suite à donner est indiquée au paragraphe 3

1. INTRODUCTION

1.1 Conformément au Manuel de procédure de l'APIRG - 1^{ère} Partie, paragraphe 3.4 - *Changements à la composition et/ou à la dimension du Groupe*, des changements à la composition et/ou à la dimension du Groupe peuvent être proposés par n'importe quel Etat situé dans la Région AFI ou par le Groupe lui-même, et seront soumis à l'approbation du Conseil de l'OACI.

2. DISCUSSION

2.1 Dans une lettre datée du 19 octobre 2007, soumise par le Directeur général de l'Administration de l'aviation civile du Zimbabwe au Secrétaire d'APIRG, le Zimbabwe a demandé à devenir membre du Groupe. Cette demande est présentée au Groupe pour examen.

3. SUITE A DONNER PAR L'APIRG

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Délibérer de la demande du Zimbabwe à devenir membre de l'APIRG;
- b) Inclure dans son rapport une recommandation au Conseil de l'OACI lui demandant de faire droit à la demande du Zimbabwe, pour qu'il devienne membre de l'APIRG.
